

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 MAI 2024.

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	21
Pouvoirs	:	7
Absents	:	5

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre Mai, à dix-huit heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le dix-sept Mai deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,

M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Anaïs CADIS, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoint

M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Pascale MOURIERE, Véronique CARRERE, Angéline GUILHEMSAN, Christian PIT, Philippe ESPUNA, Nicolas MATHIO, Katia LEFEVRE, Céline BROQUERE, Anaïs BAREYT, Mickael EECKHOUDT

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

Mme Martine COULODOU à Mme Isabelle CANTEGREIL

M. Daniel REISEMBERG à Mme Rose-Marie ABRAHAM

M. Alain CLOUTOUR à Mme Pascale MOURIERE

Mme Marie-Christine ALTIMIRA à M. Philippe BOUCHONNEAU

Mme Nacira LAROUSSE à Mme Véronique CARRERE

M. Michel GOURDON à M. Claude LABORDE

M. Arnaud BRUNET à Mme Christelle GUILHEMSAN

Absents :

M.M. Didier STEVENIN, Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

M. Yannick VILLATORO

Point 06 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2024.47.

Objet : VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024 AUX ACCA.



Point 06 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2024.47.

Objet : VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024 AUX ACCA.

Monsieur Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY expose :

CONSIDERANT le nombre de bracelets de CERFS achetées pour la saison 2023/2024 pour l'ACCA de Morcenx (7 bracelets), de Sindères (1 bracelet), de Garrosse (1 bracelet) et d'Arjuzanx (3 bracelets) et leur coût unitaire de 95 €.

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de prendre en charge ces dépenses d'utilité publique, Monsieur BAYLAC-DOMENGETROY propose d'accorder une subvention exceptionnelle pour 2024 à l'ACCA de Morcenx pour 665,00 €, à l'ACCA de Sindères pour 95,00 €, à l'ACCA de Garrosse pour 95,00 € et à l'ACCA d'Arjuzanx pour 285,00 €.

Il précise que certains élus qui sont adhérents à ces associations, dont le détail suit, n'ont pas pris part au vote pour l'attribution de ces subventions :

ACCA de Morcenx : Christelle GUILHEMSAN – Christian PIT – Daniel BIREMONT – Nicolas MATHIO

ACCA de Sindères : Christelle GUILHEMSAN

Après débats,

les élus cités ci-dessus ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité des suffrages exprimés

-DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle pour 2024

* de 665,00 € à l'ACCA de Morcenx

* de 95,00 € à l'ACCA de Sindères

* de 95,00 € à l'ACCA de Garrosse

* de 285,00 € à l'ACCA d'Arjuzanx

-DIT que les crédits seront prévus au Budget 2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Le Secrétaire de séance,
Yannick VILLATORO.

Copies : Préfecture
Chrono – Dossier CM

Fait à Morcenx la Nouvelle, le 24/05/2024.

Le Maire,
Paul CARRERE.